



Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Avec le soutien financier de :



EDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Comme toutes les villes de France, **Ramatuelle** est exposée à des **risques naturels**. Ma responsabilité, en tant que Maire, est de tout mettre en œuvre pour assurer la **protection de notre territoire et de ses habitants**, en lien avec les services de l'État.

Ce document vous permet de connaître **les différentes situations auxquelles notre commune est exposée**, ainsi que les mesures prises pour **limiter les conséquences sur la population**.

Je suis très attaché à cette démarche qui développe en chacun de nous une **culture de la Sécurité Civile**.

Je vous demande donc de **consulter attentivement** ce document et de le **conserver précieusement** pour être **acteur de votre sécurité** et celle de vos proches.

Car **la sécurité civile est l'affaire de tous**, je vous en souhaite une bonne lecture.

Roland BRUNO

Maire de Ramatuelle

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	4
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	6
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	8
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT	10
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	12
LE RISQUE INONDATION	14
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	16
LE RISQUE SÉISME	18
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	20
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	21
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	22
NOTES	23
SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR	24

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).



Les risques peuvent être distingués en **deux grandes catégories** :

- Les **risques naturels** (avec pour origine un facteur météorologique ou géologique),
- Les **risques technologiques** (avec pour origine une défaillance liée à une activité anthropique).

5

RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune :



Incendie
de forêt



Submersion
marine



Inondation



Mouvements de
terrain



Séisme

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Ramatuelle a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

www.ramatuelle.fr

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE,
unique sur tout le territoire national,
à connaître :



4

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous
(104.2 MHz)



Ne téléphonez
pas



N'allez pas chercher
vos enfants à
l'école



Coupez le gaz et
l'électricité

CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité**.



LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



LA MAIRIE

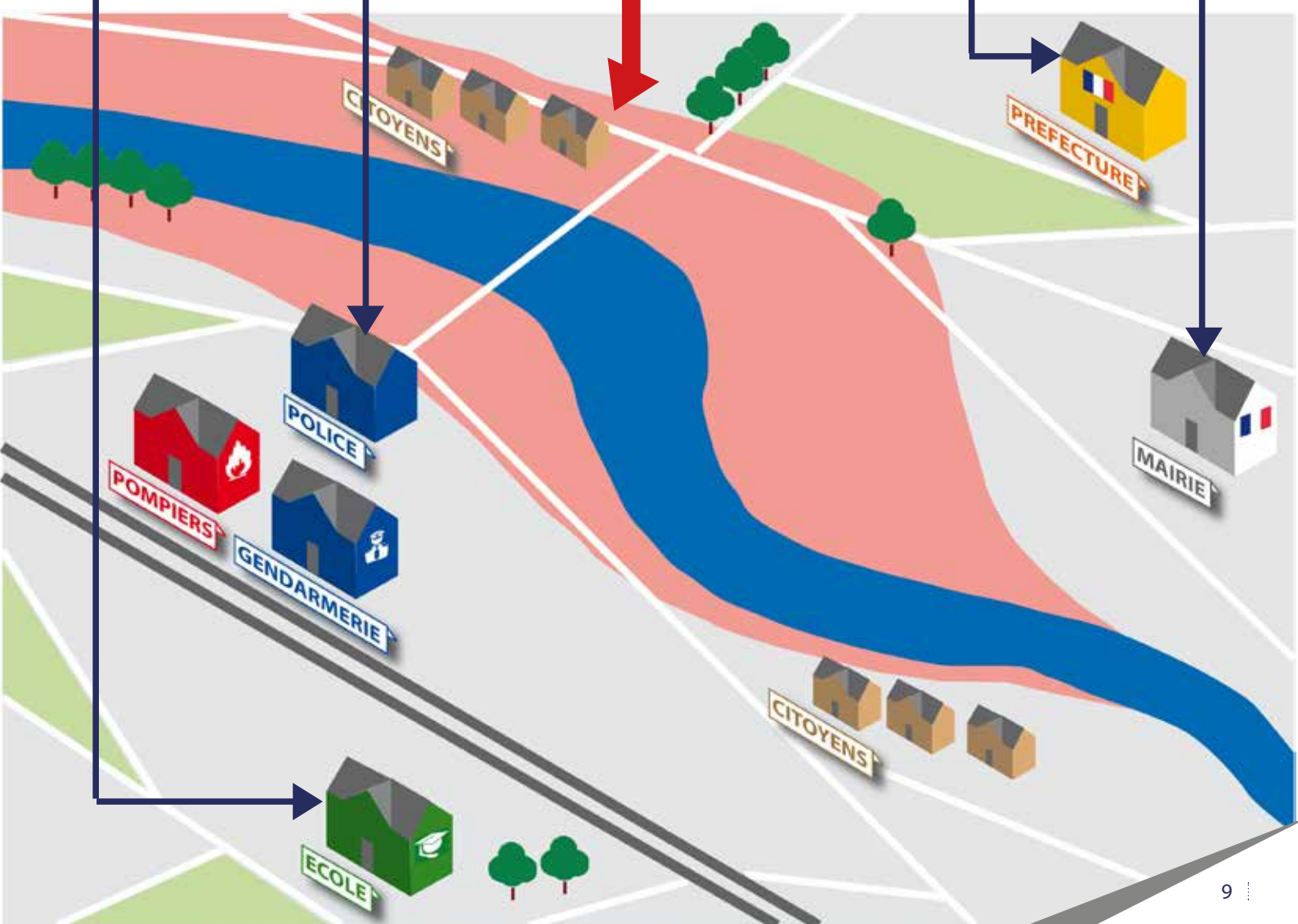
Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

Inutile d'aller les récupérer.



LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

© Mairie de Ramatuelle

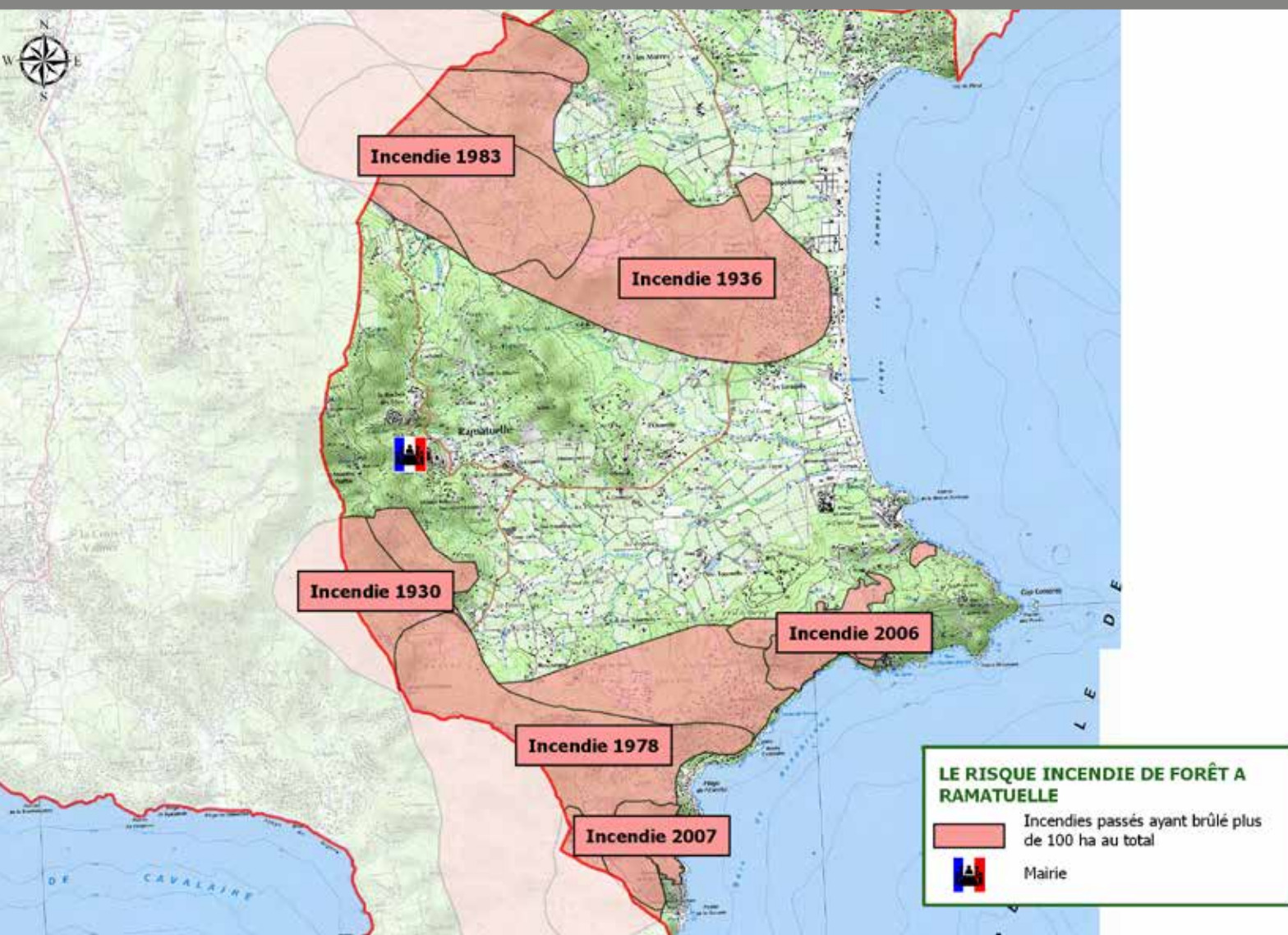
La commune de Ramatuelle, située au cœur du **massif des Maures**, a déjà connu **230 incendies** depuis 1973 dont 17 de plus d'1ha (données Prométhée). Les incendies plus anciens de 1930 et 1936 sont également à mentionner.

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr.

**2 EVENEMENTS
MAJEURS
RECENTS SUR
LA COMMUNE :**

- 14/08/2006

- 24/07/2007



CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Laissez libre l'accès au bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Plage de Pampelonne - © Mairie de Ramatuelle

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Ramatuelle** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Ramatuelle, toute la frange littorale comprise entre Garonne au sud et la plage de Tahiti au nord est exposée à ce phénomène.

2 **EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE :** - 15/12/2008
- 09/11/2011

LE RISQUE SUBMERSION MARINE A RAMATUELLE

-  Zone submersible
-  Mairie
-  Postes de secours



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant

-  Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant

-  Montez à l'étage ou en hauteur
-  Coupez le gaz et l'électricité
-  Confinez-vous
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
-  Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
-  Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après

-  Aérez le bâtiment
-  Prenez des photos des dégâts
-  Apportez votre aide

LE RISQUE INONDATION

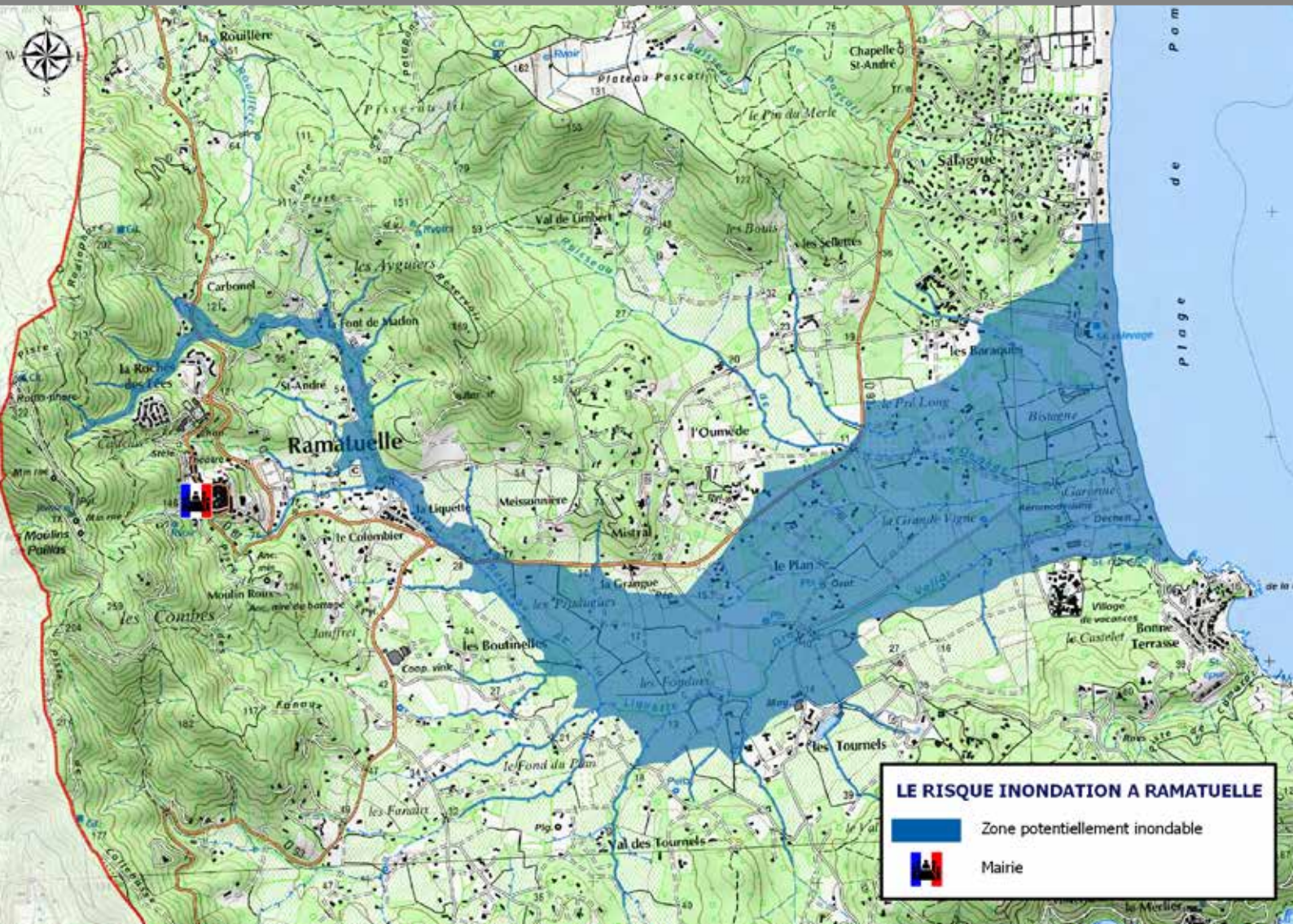
© Mairie de Ramatuelle

La commune de Ramatuelle est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

Le cours d'eau principal pouvant déborder sur la commune est le **ruisseau de la Liquette**, alimenté par des affluents tels que le **ruisseau de l'Oumède** en rive gauche et le **Gros Vallat** en rive droite. En aval de la Route Départementale 93, la zone inondable s'élargit franchement. Cette spécificité est liée d'une part à l'apport des affluents et d'autre part à l'effet bouchon que peut représenter la mer Méditerranée.

3 EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE :

- 25/06/1994
- 15/06/2010
- 14/12/2012



CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confiniez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



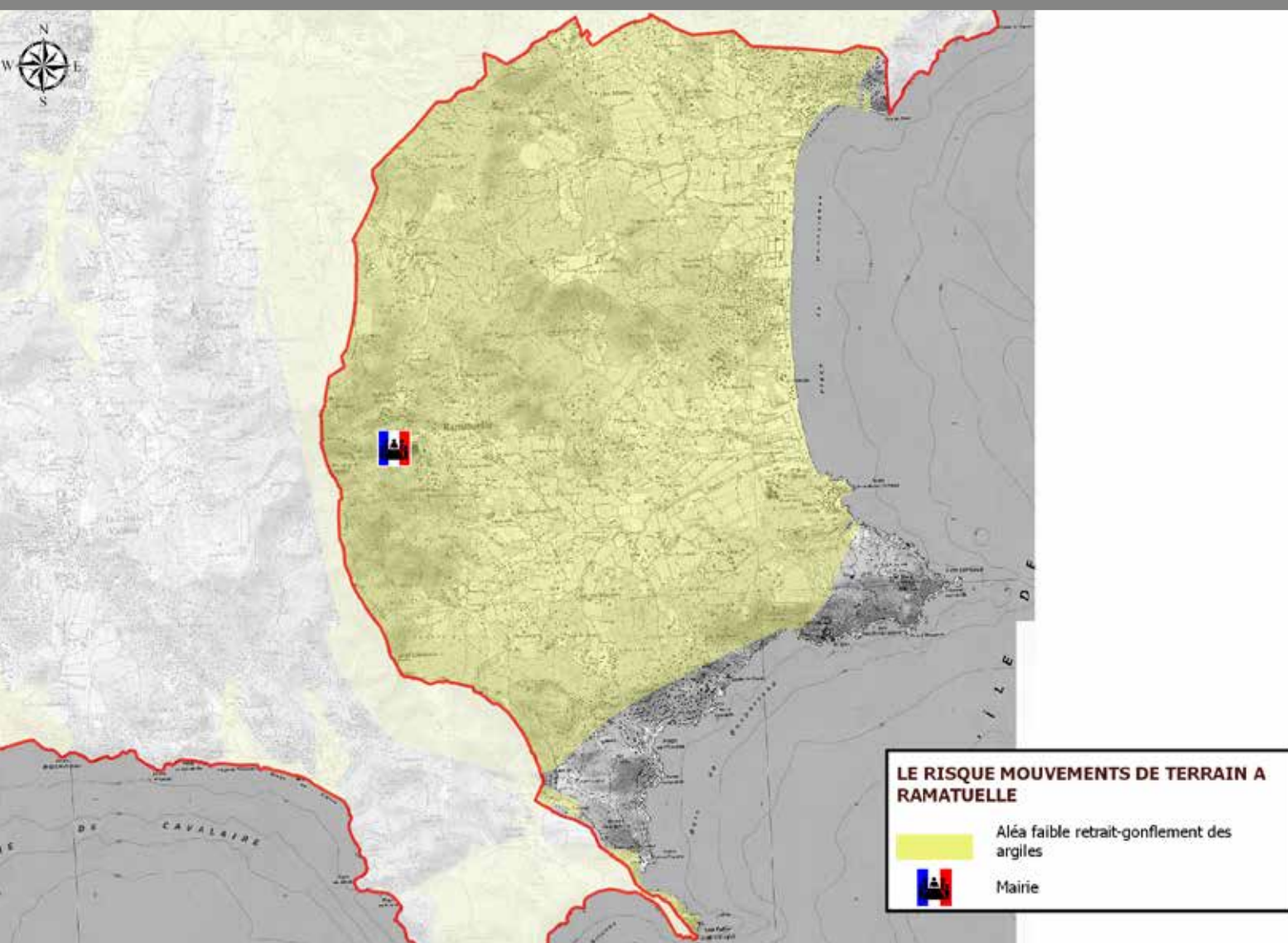
Apportez votre aide

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Ramatuelle, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).

Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

LE RISQUE SISMIQUE

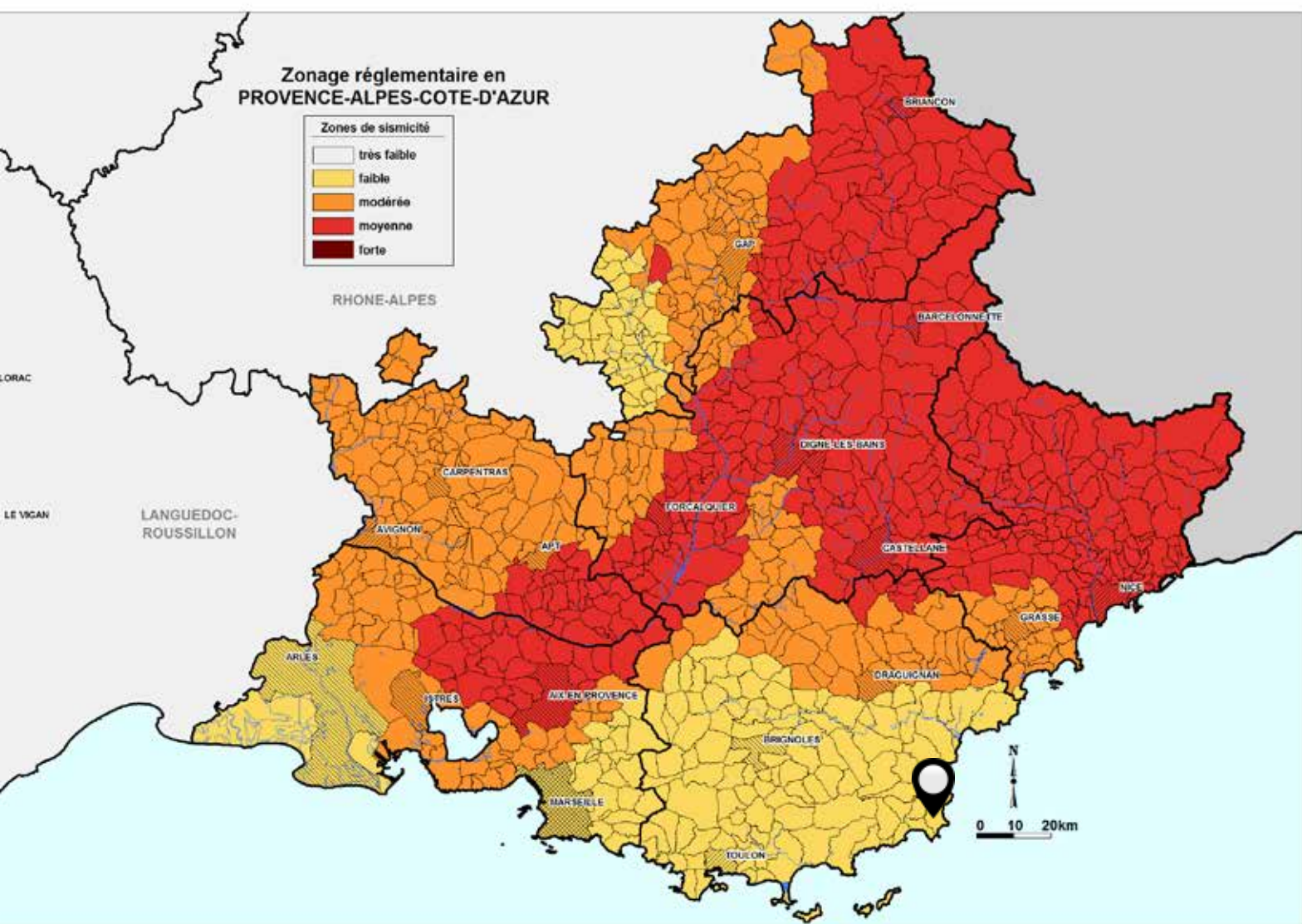
La commune de Ramatuelle est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

3 SEISMES RESENTIS SUR LA COMMUNE :

- 1880 (événement majeur)
- le 19 juillet 1963
- le 25 février 2001



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Eloignez-vous des bâtiments



Prenez des photos des dégâts

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

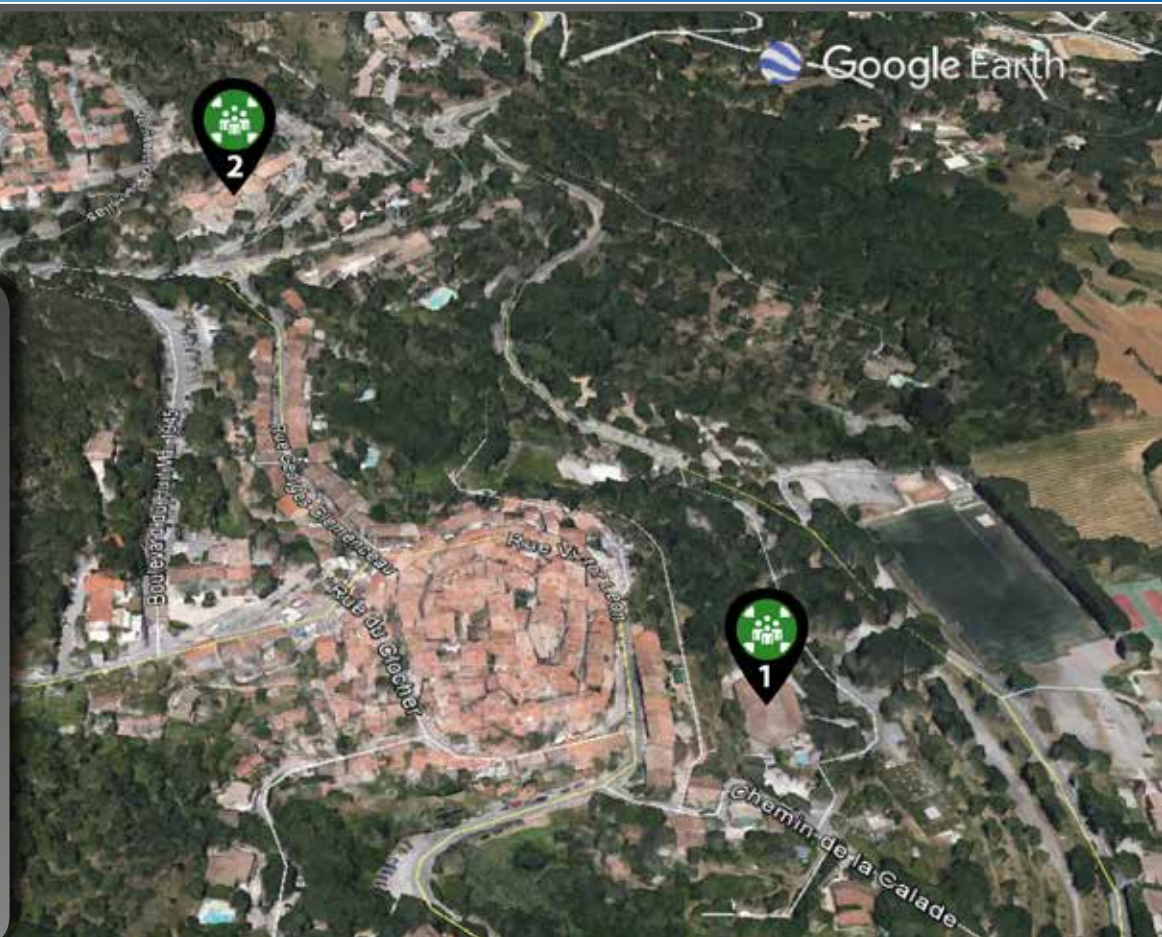
2 ETABLISSEMENTS IDENTIFIES POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :



ESPACE ALBERT RAPHAËL



GROUPE SCOLAIRE GERARD PHILIPPE



COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde. En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement. Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :



- Pas de vigilance particulière
- Soyez attentif
- Soyez très vigilant
- Une vigilance absolue s'impose

www.meteofrance.com



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- ☐ Lampe de poche
- ☐ Gilet jaune
- ☐ Bouteille d'eau
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Radio à piles
- ☐ Nécessaire de toilette
- ☐ Vêtements de rechange
- ☐ Couverture de survie
- ☐ Papiers importants
- ☐ Médicaments spécifiques

LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS	18
N° D'URGENCE EUROPEEN	112
MAIRIE DE RAMATUELLE - POLICE MUNICIPALE	04 98 12 66 67
GENDARMERIE	17
SAMU	15
PREFECTURE (standard)	04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR
www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
www.cc-golfedesainttropez.fr



NOTES

SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



Inondation



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Submersion marine



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Incendie de forêt



Laissez libre l'accès au bâtiment



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Mouvements de terrain



Quittez le bâtiment endommagé



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Séisme



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Découpez cette synthèse et conservez la précieusement